



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00052

Numéro SIREN : 415 196 765

Nom ou dénomination : 7 CONCEPT

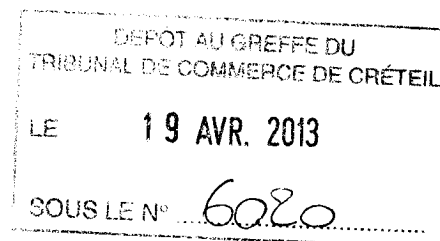
Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2013 sous le numéro de dépôt 6020

Ri / 17/4/13

Frédéric Girault

0065v

Expert-comptable Commissaire aux comptes



7 CONCEPT

Société à responsabilité limitée

8 Quai de Bir Hakeim
94410 Saint Maurice

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 7 CONCEPT EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

7 CONCEPT

Société à responsabilité limitée

8 Quai de Bir Hakeim
94410 Saint Maurice

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 7 CONCEPT EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société 7 Concept et en application des dispositions des articles L.223-43 et L.224-3 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée, afin d'une part de vous informer sur la situation de votre société, d'autre part de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés, et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

J'ai également mis en œuvre des diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser le cas échéant les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Ma synthèse de la situation de la société est la suivante :

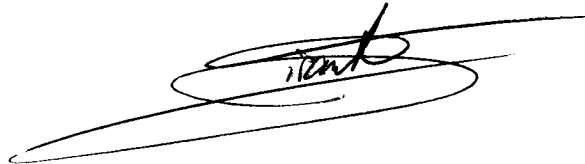
- Transalio a réalisé un chiffre d'affaires de 2 204 K€ au 31 décembre 2012, pour un bénéfice comptable de 137 K€ ; pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires s'est établi à 2 260 K€ et le résultat à 146 K€,
- La situation de trésorerie ressort à un montant de 350 K€ au 31 décembre 2012,
- Le montant des capitaux propres est de 248 062 euros au 31 décembre 2012.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Je n'ai pas non plus d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 17 avril 2013



Frédéric Girault

Commissaire à la transformation